

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OLLOIX

Délibération n° 2024 / 08

Séance du 1^{er} mars 2024

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice :	Présents :	Votants :
11	10	10

Date de la convocation : 22 février 2024

Le **PREMIER MARS DEUX MIL VINGT-QUATRE**, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain HÉRITIER, Maire.

Présents : Alain HERITIER, Maire, Pierre SAVIGNAT Charlotte COGAN, adjoints, Jérôme RENOUARD, Stéphane BÉAL, Christophe DEMONCHY, Claire VOLPI, Vincent BAFFALEUF, Robert SERVIER, Pierre LOISEAU.

Absente : Valérie BUISSON

Représenté : a donné pouvoir à

Secrétaire de séance : Claire VOLPI.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 – Budget annexe Assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023 du budget annexe de l'Assainissement, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports 2022 :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	21 332.80 €
Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	- 19.75 €

Soldes d'exécution 2023 :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	13 831.53 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	- 224.29 €

Soldes de clôture 2023 :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	35 164.33 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	- 244.04 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 0.00 €
- En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) : - 244.04 €

2024 / 08

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 063-216302596-20240301-CFU_2023_AST-BF

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, le 4 mars 2024

Le Maire,
Alain HÉRITIER

